

**CONSEIL DE L'EAU DU**

**BASSIN VERSANT DE LA NERA**

**COMMUNES DE BOURAIL ET MOINDOU**



# I. Introduction

Le document qui vous est présenté est un support d'information et de connaissances en vue de la mise en place du futur Conseil de l'Eau du bassin versant de la rivière Néra, impliquant les communes de Bourail et de Moindou.

Ce projet, à l'initiative des institutions que sont le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la province Sud et les communes précitées, sera conduit par le bureau d'études Ea Environnement.

Chacun des acteurs et usagers de la ressource en eau aura la possibilité de participer à son élaboration et ainsi représenter son groupe (ou se faire représenter) au sein du Conseil de l'Eau.

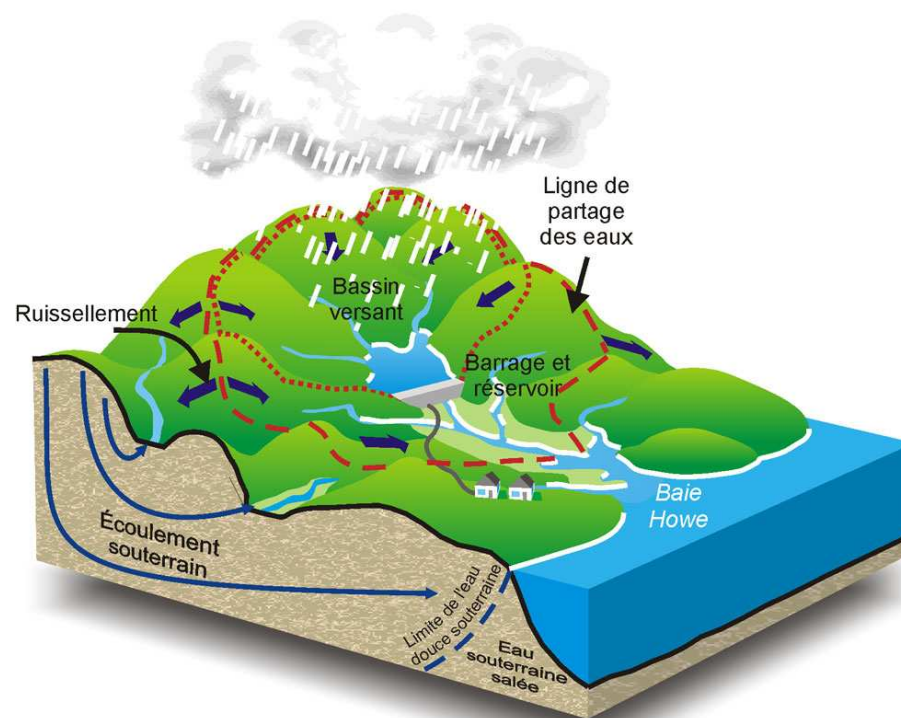
Espérons que le chemin qui mènera à la création de ce Conseil de l'Eau croisera un jour votre route....pour le bien-être des générations futures.

## II. Un territoire pour travailler : le bassin versant

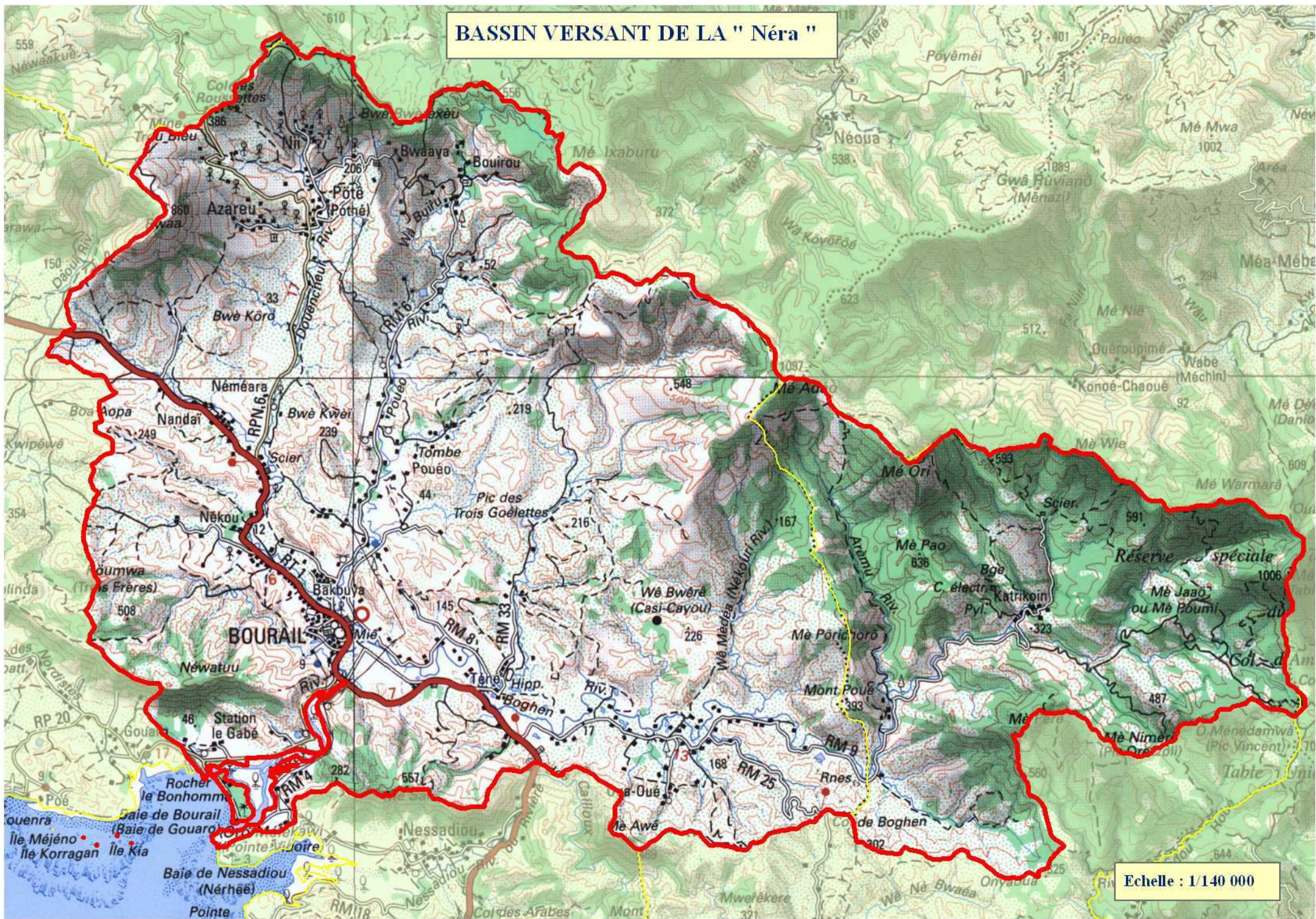
Un bassin versant est une zone, délimitée par des lignes de crêtes, dont les eaux de ruissellement ont un seul et même exutoire. Ses limites sont géographiques et non administratives. C'est un ensemble dynamique et vivant.

Le bassin versant de la Néra est composé des principaux affluents suivants qui se rejoignent pour former la Néra qui ira se jeter dans le lagon :

- La Boghen,
- La Téné,
- La Douencheur,
- La Pouéo.



# BASSIN VERSANT DE LA " Néra "



Echelle : 1/140 000

### III. Pourquoi un Conseil de l'Eau pour le bassin versant de la Néra ?

Le projet d'un Conseil de l'Eau aujourd'hui sur un bassin versant donné, celui de la Néra, n'exclut pas l'intégration des bassins versants voisins dans l'avenir. A terme, l'objectif sera d'étendre les actions du Conseil de l'Eau à tous les bassins versants de cette région de Bourail et Moindou.

#### 1. Connaissance du bassin versant grâce à l'inventaire IOTA<sup>1</sup>

Le travail effectué par la DAVAR sur l'inventaire des Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements du bassin versant de la Néra a consisté à recenser tout ce qui peut avoir un impact sur la ressource en eau ainsi que toute activité qui conduit au suivi ou à la protection de cette ressource. Ainsi, on détaille les IOTA de la façon suivante :

<b>DISPOSITIFS DE PRELEVEMENTS</b>	Captages, forages, puits, etc .
<b>MODIFICATION DES ECOULEMENTS</b>	Retenues collinaires, ouvrages de franchissement, etc....
<b>REJETS</b>	ICPE <sup>2</sup> , carrières, installations de baignation du bétail, mines, etc....
<b>ACTIONS D'AMELIORATION ET CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE</b>	Suivi qualité et quantité, périmètres de protection, travaux hydrauliques, etc....

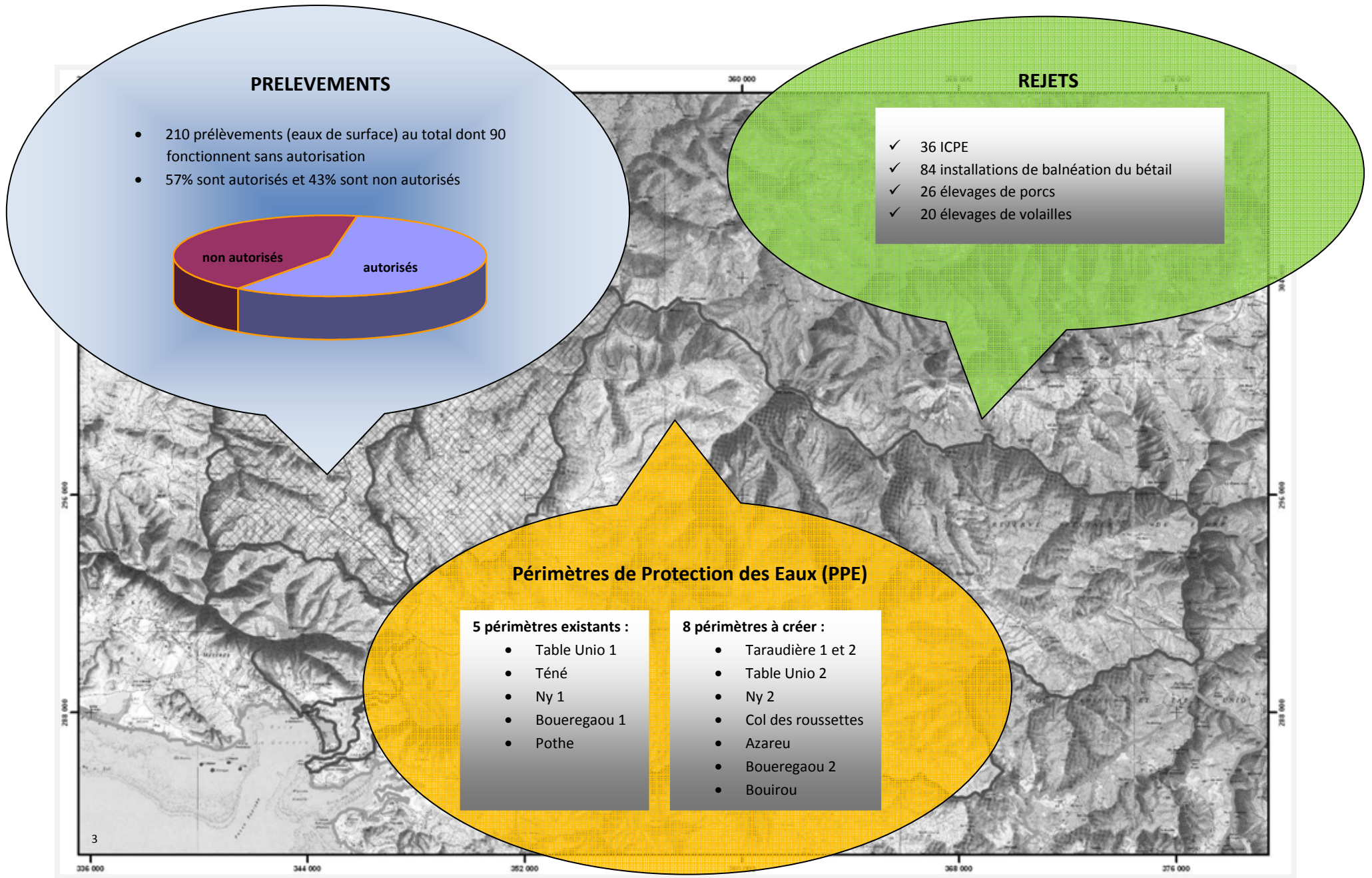
C'est la connaissance fine du terrain, due à cet inventaire IOTA, qui a motivé la mise en place d'un conseil de l'eau sur le bassin versant de la Néra.

Toutefois ce travail d'inventaire n'a pas permis d'identifier tous les rejets agricoles diffus. Il constitue une photographie incomplète d'un territoire donné. Certaines thématiques à réaliser ayant vocation à enrichir ce travail.

Cet inventaire réalisé sur le bassin versant de la Néra a permis de mettre en avant un certain nombre de constats. Nous abordons ici les points principaux concernant notamment les prélèvements effectués ainsi que certains rejets dans le milieu qui peuvent avoir un impact sur la quantité et la qualité des ressources en eau.

<sup>1</sup> IOTA : Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements

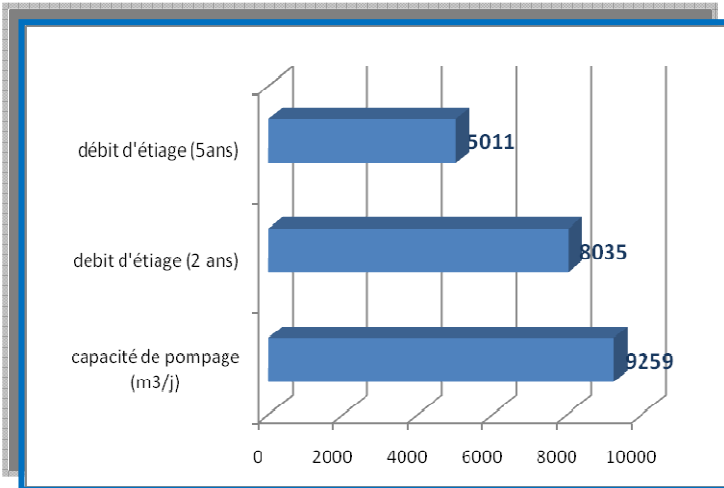
<sup>2</sup> ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



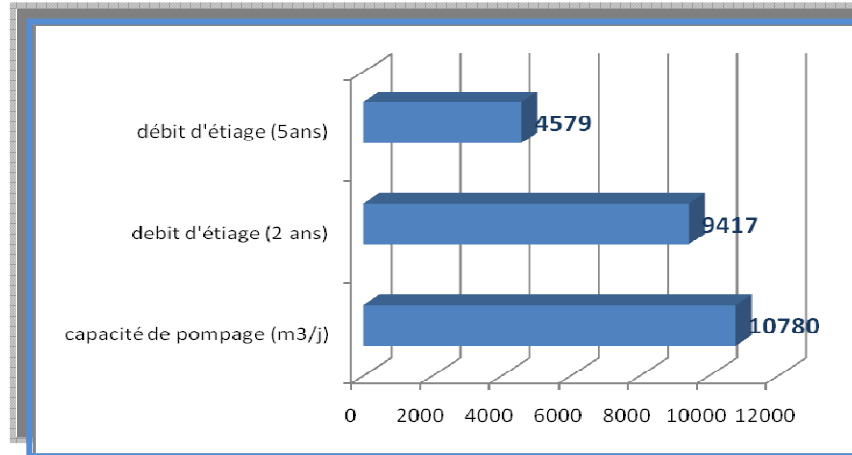
<sup>3</sup> Périmètre de Protection des Eaux : il a pour vocation d'assurer la protection de la qualité des eaux destinées à l'alimentation collective et notamment communale.

Sur les sous-bassins versants des rivières Pouéo et Douencheur, l'inventaire IOTA met en avant une **utilisation intensive** de la ressource, comme indiqué dans les tableaux suivants qui comparent les débits d'étiage<sup>4</sup> de la rivière avec les capacités de pompage.

**POUEO** (station Boghen aval confluence Aremo, GR côte 31)



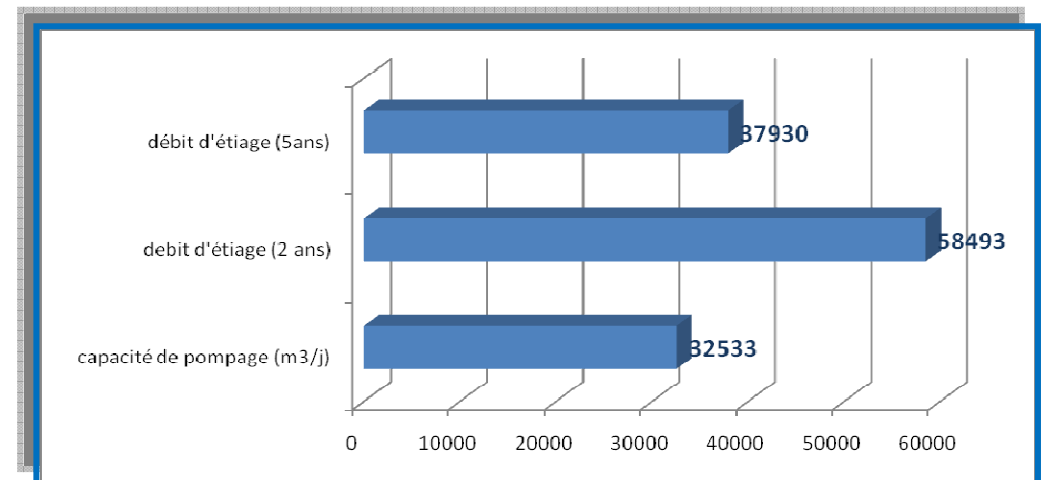
**DOUENCHEUR** (station Boghen aval confluence Aremo, GR côte 31)



Ceci signifie que si tous les pompages fonctionnent en même temps, alors il y a assèchement des rivières en période d'étiage.

**BOGHEN** (jaugeage à la station Boghen aval, GR côte 6)

Pour la Boghen, la situation est différente et légèrement moins préoccupante. Toutefois, en période sèche, si tous les pompages fonctionnaient en même temps, la rivière verrait son débit diminuer de moitié tous les 2 ans ou des 4/5<sup>èmes</sup> tous les 5 ans.

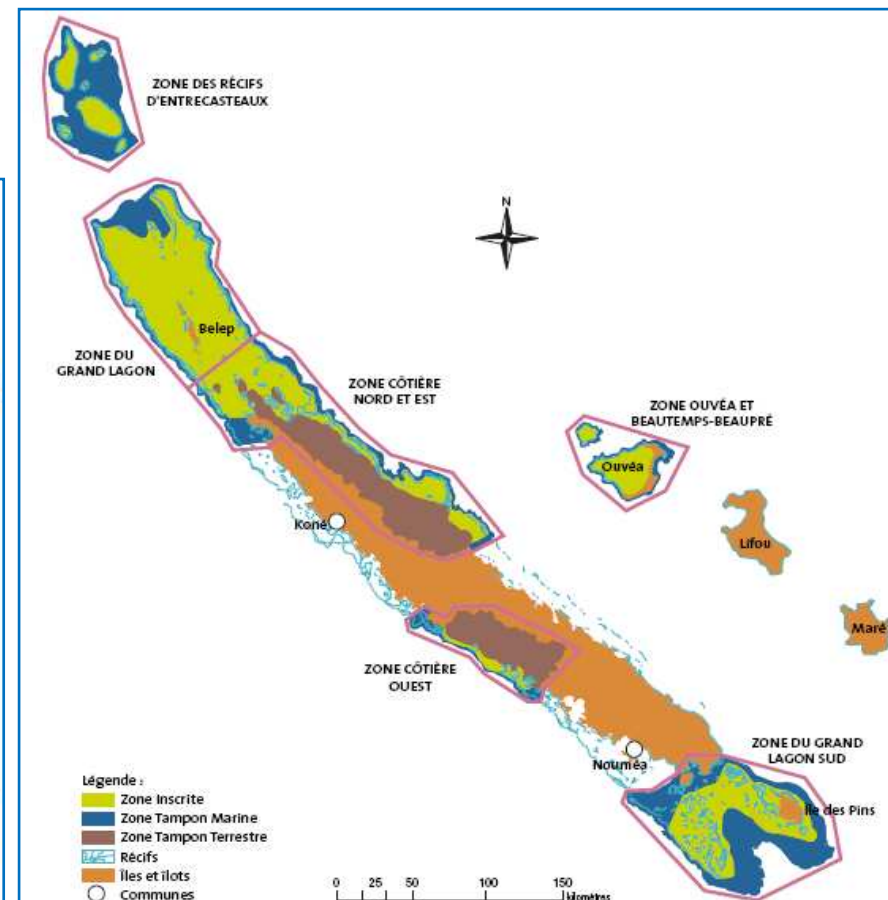
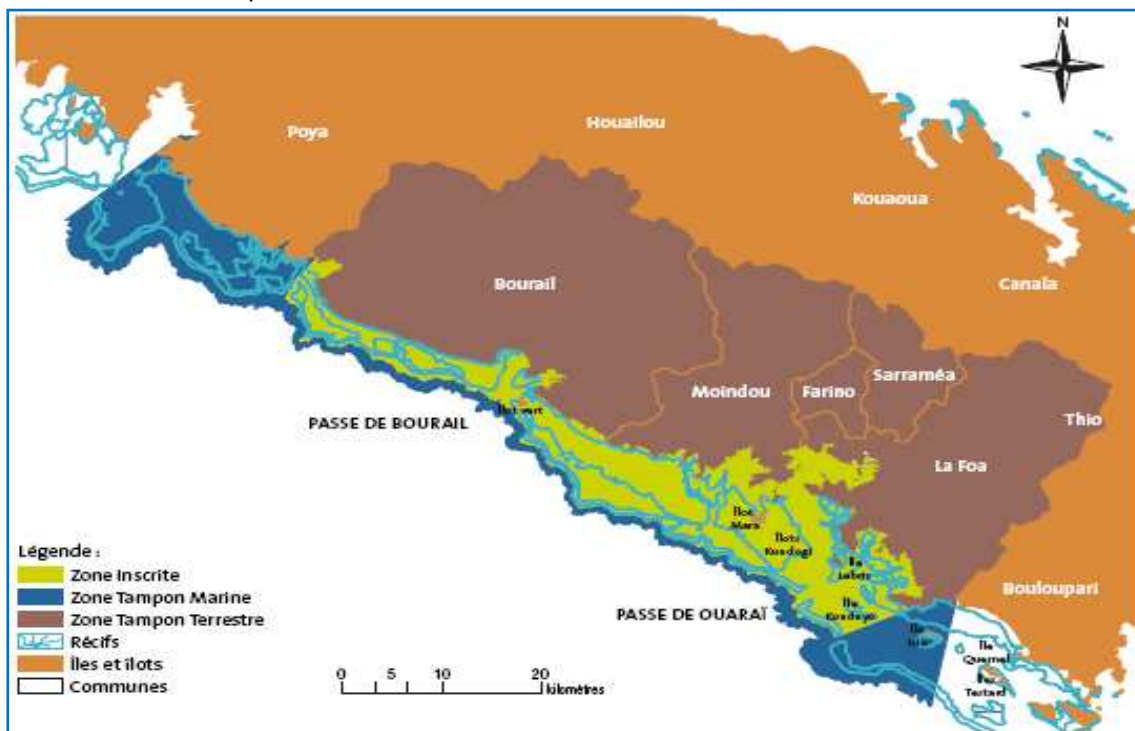


<sup>4</sup> Débit d'étiage : débit moyen le plus bas d'un cours d'eau (période de retour 2 ou 5 ans)

## 2. Inscription de la Zone Côtière Ouest au patrimoine mondial de l'UNESCO

La Zone Côtière Ouest (Z.C.O.) inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO englobe la totalité du bassin versant de la Néra au titre de la zone tampon terrestre (voir cartes).

Cette inscription engage les collectivités comme les simples particuliers à respecter les règles d'un développement durable et d'une gestion participative afin de garantir le maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle des Biens situés dans les zones inscrites.



Sur la Zone Côtière Ouest, certains paramètres peuvent avoir un impact particulièrement important sur les milieux considérés. Il s'agit :

- des rejets domestiques : les eaux usées urbaines et les rejets dus au tourisme peuvent engendrer des pollutions qu'il faut contrôler par un système d'assainissement adéquat),
- des rejets issus de l'agriculture (la mise en place d'un cahier des charges en agriculture raisonnée et biologique semble une voie intéressante à explorer de même que la gestion optimale des traitements acaricides sur le bétail, des rejets d'élevages de porcs, volailles, ...),
- du transfert de particules sédimentaires dans l'eau : il peut-être réduit par le contrôle de l'érosion, la limitation des populations de cerfs et la lutte contre les incendies et les défrichements.

La pêche et les aménagements littoraux sont également à prendre en compte mais de manière moins préoccupante cependant.

Dans ce contexte particulier, la mise en place d'un Conseil de l'eau est un formidable outil pour permettre le maintien de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des zones lagunaires situées à l'aval du bassin versant de la Néra.

### ***3 Engagement des communes de Bourail et Moindou***

Les communes de Bourail et Moindou ont affirmé la volonté de mettre en place une politique de développement durable allant dans le sens de la préservation de l'environnement en harmonie avec le développement économique et social de leurs territoires respectifs.

La mise en place d'un Conseil de l'Eau permettra aux communes de s'inscrire dans un schéma global de cohérence de leurs politiques communales, en s'associant aux institutions compétentes avec le concours actif de leurs populations.

## **IV. Un Conseil de l'Eau...**

### ***1. C'est quoi ?***

C'est un lieu d'échange et de concertation. Il est force de proposition auprès des décideurs.

Le Conseil de l'Eau est un organe consultatif, participatif<sup>5</sup>, réunissant tous les acteurs et usagers de la ressource en eau, dans le but d'élaborer un programme d'actions permettant de mieux gérer les ressources en eau du bassin versant pour les années à venir.

En d'autres termes, c'est une entité destinée à participer à la définition d'une politique de l'eau et sa stratégie à long terme sur le bassin versant de la Néra

Le Conseil de l'Eau est un outil qui fera participer les populations du bassin versant aux prises de décisions appropriées en réponse aux problématiques locales de la ressource en eau.

### ***2. Ça fonctionne comment ?***

La finalité du Conseil de l'Eau est de « concevoir et réaliser une œuvre commune » en travaillant à l'aide de méthodes participatives.

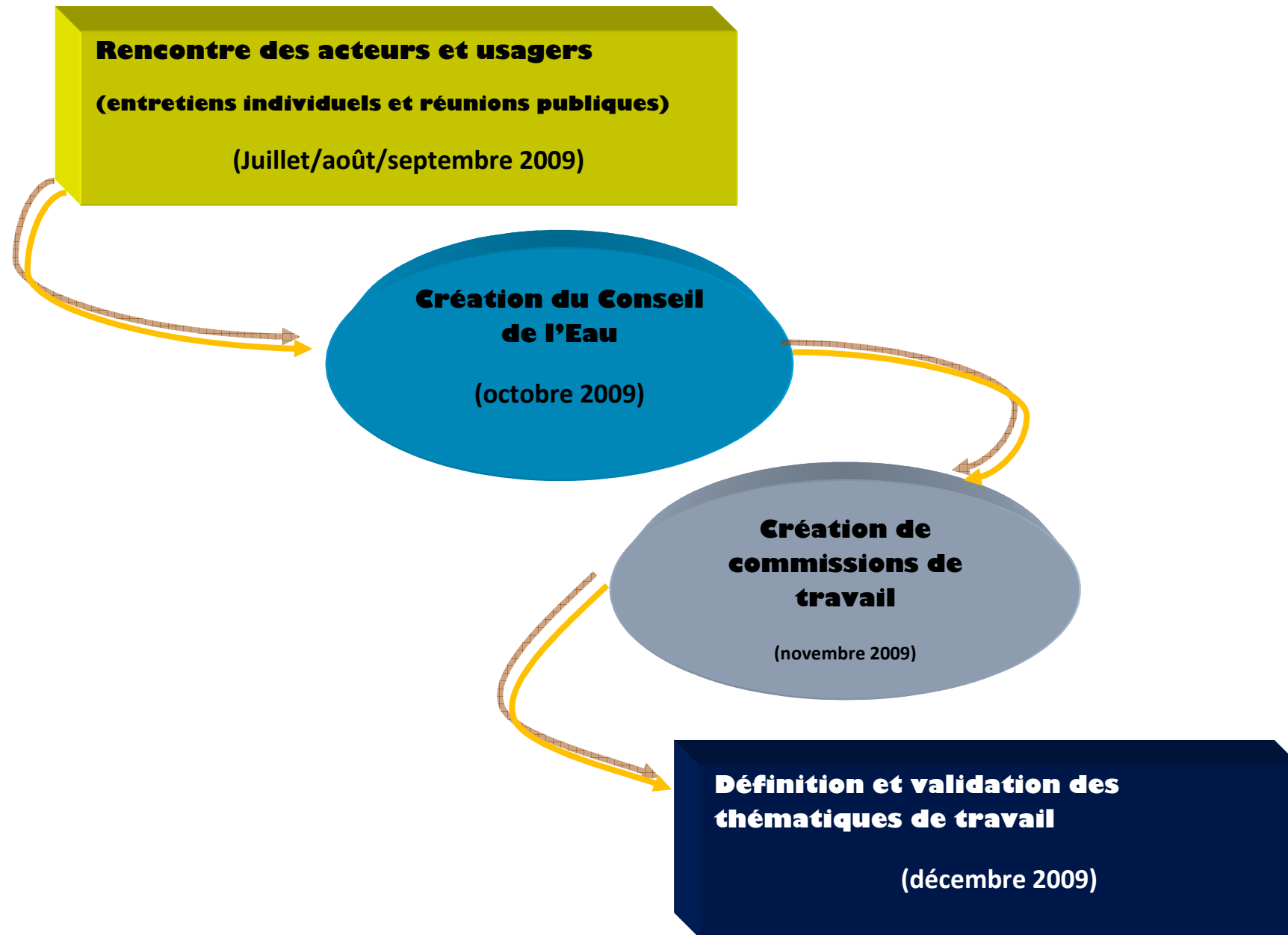
L'intérêt étant d'accroître la participation et l'implication des citoyens dans le débat public. Cela nécessite donc :

- L'information partagée pour tous les acteurs
- la contribution de chacun,
- l'action commune, le partenariat,
- le respect mutuel,
- la communication, l'échange,
- ....

---

<sup>5</sup> La participation désigne des tentatives de donner un rôle aux individus dans une prise de décision affectant une communauté. Terme général qui recouvre les différents moyens selon lesquels les citoyens peuvent contribuer aux décisions politiques.

Le chemin suivi pour l'élaboration de ce Conseil de l'Eau et la définition de ses objectifs et ses missions sera le suivant :



## V. Quels enjeux concernant la ressource en eau ?

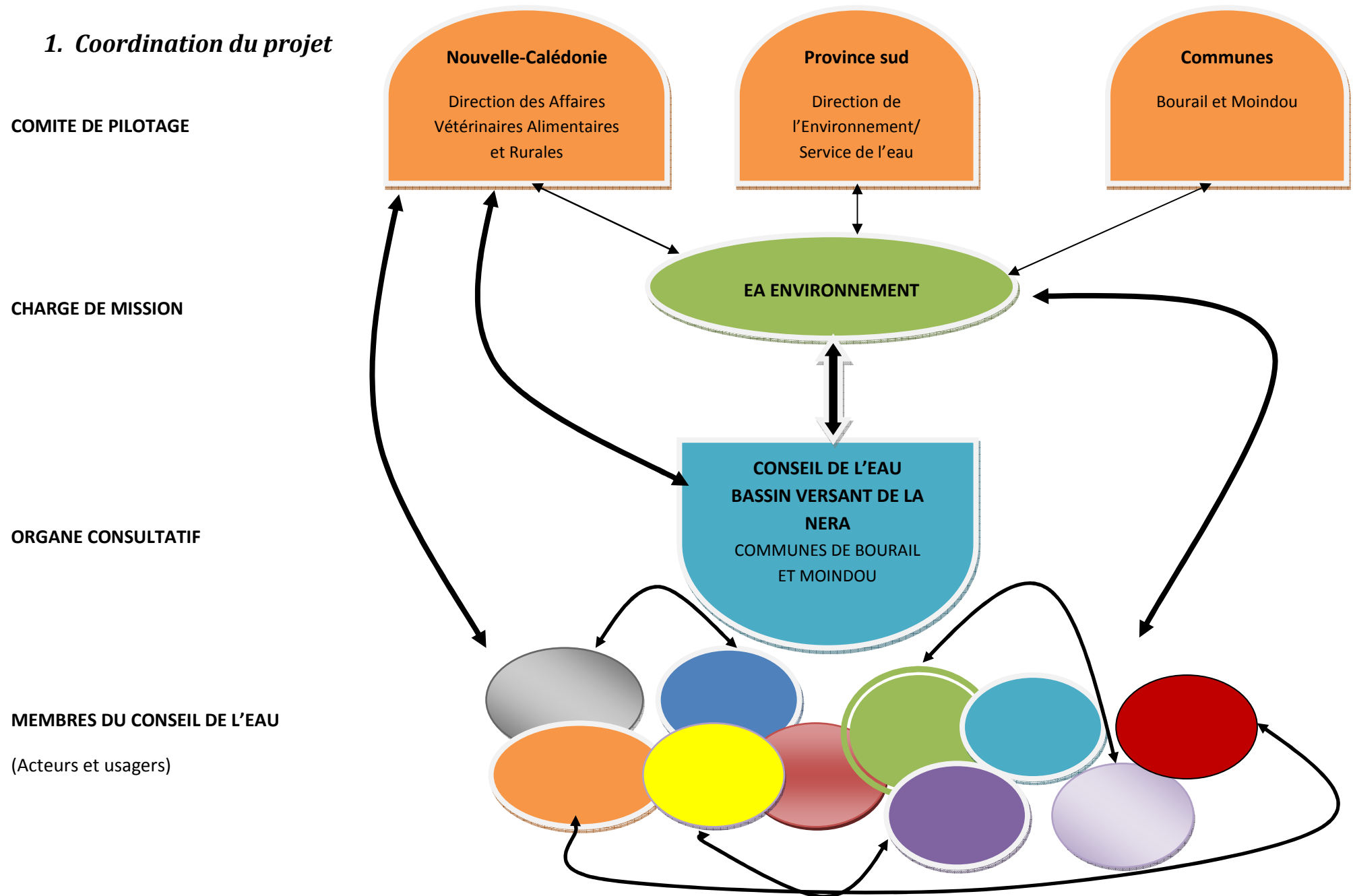
A partir des rencontres réalisées avec les services de la Nouvelle-Calédonie, de la Province Sud et des communes de Bourail et de Moindou, plusieurs axes de travail ont été proposés :

- Les quantités d'eau disponibles sur le bassin versant de la Nera : seront-elles suffisantes pour satisfaire les besoins de tous les usagers (particuliers, agriculteurs, collectivités, artisans-commerçants,...) à moyen et long termes ?
- La qualité des eaux et des milieux naturels associés : comment assurer leur protection et préserver leur bon état écologique ?
- Le système d'assainissement : permettre à tous les administrés de disposer d'un système d'assainissement efficace
- L'agriculture : comment concilier cette activité avec la pérennité du milieu naturel ?
- Les activités touristiques et de loisirs liées à un plan d'eau, une rivière ou au littoral : comment atteindre et maintenir le bon état de ces milieux aquatiques afin de garantir la poursuite et le développement de ces activités ?
- Plusieurs zones tampons terrestres participant de l'inscription du lagon au Patrimoine mondial de l'UNESCO sont situées sur les communes de Bourail et Moindou : quelles règles de gestion met-on en place pour répondre au cahier des charges de l'UNESCO ?
- Eau potable : comment s'assurer de la distribution d'une eau de qualité et en quantité suffisante pour tous les usagers ?
- Zones inondables : comment prendre en compte cette thématique dans l'aménagement du territoire et ainsi concilier la valorisation des terres agricoles pour un maintien du caractère rural des communes ?

Ces questions gagneront à être discutées au sein Conseil de l'Eau dans le but d'approfondir les pistes de réflexion. Cette liste est loin d'être exhaustive et sera enrichie au cours des nombreux échanges à venir.

## VI. Annexes

### 1. Coordination du projet



## 2. Coordonnées utiles

ORGANISMES	CONTACTS
<b>DAVAR – POL'Eau</b>  Xavier Talem  Valérie Gentien	Tel : 25 51 12 – Fax : 25 51 29 <a href="mailto:seser.davar@gouv.nc">seser.davar@gouv.nc</a>  <a href="mailto:xavier.talem@gouv.nc">xavier.talem@gouv.nc</a>  <a href="mailto:valerie.gentien@gouv.nc">valerie.gentien@gouv.nc</a>
<b>Province Sud – Direction de l'environnement/Service de l'eau :</b>  Louis-Charles Corfdir  Philippe Bonnefois	Tel : 24 32 66 – Fax : 24 61 90  <a href="mailto:louis-charles.corfdir@province-sud.nc">louis-charles.corfdir@province-sud.nc</a>  <a href="mailto:philippe.bonnefois@province-sud.nc">philippe.bonnefois@province-sud.nc</a>
<b>Mairie de Bourail</b> : Secrétariat Général : René Creugnet  <b>Mairie de Moindou</b> : Secrétariat Général : Laura Druart	Tel : 44 11 16 – Fax : 44 70 33 <a href="mailto:r.creugnet@mairie-bourail.nc">r.creugnet@mairie-bourail.nc</a>  Tel : 44 33 35 – Fax : 44 34 74 <a href="mailto:mairie-moindou@canl.nc">mairie-moindou@canl.nc</a>
<b>Ea Environnement :</b>  Amandine Miñana  Michèle Arlaud	44 54 52 / 76 00 66 – <a href="mailto:eaenvironnement@mls.nc">eaenvironnement@mls.nc</a>  795 593 – <a href="mailto:michele.arlaud@telenet.nc">michele.arlaud@telenet.nc</a>